

## Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016

L' an 2016, le 1<sup>ER</sup> juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

**Présents** : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Adjointe et Julie HANNETON, Albert GIL, Ludivine GILBART, Grégory BELLANCOURT, Bernadette GUIMBAULT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Philippe RAYNAUD ayant donné procuration à Bernadette GUIMBAULT ; Laurent MOTILLON ; Franck LEVASSORT

Invitée : Madame Anne-Claire RIVEREAU, chargée de mission PLU auprès de l'Agglomération du Pays de Dreux.

**A été nommé(e) secrétaire** : Ludivine GILBART

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 07

**Date de la convocation** : 25/06/2016

**Date d'affichage** : 25/06/2016

**Ordre du jour** :

### **SOMMAIRE**

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016

DEL/2016/046 - Révision du PLU : diagnostic

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30.

#### **• Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **• Révision du PLU : Diagnostic (DEL/2016/046)**

Madame Anne-Claire RIVEREAU prend la parole et rappelle les différentes étapes de travail qui ont eu lieu à Marchezais :

- 2 réunions publiques (12 et 26 avril 2016)
- 1 réunion de cadrage (24 mai 2016)
- 1 réunion avec les personnes publiques associées (14 juin 2016)

Ces étapes ont permis d'établir les enjeux du Diagnostic qui sont les suivants :

#### **Démographie**

- Maîtriser la croissance démographique et prendre en compte le vieillissement de la population ;
- Anticiper l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire communal (cadre de vie rural attractif, proximité de la gare et bonne desserte en connexions routières intercommunales) ;
- Tenir compte de l'âge des ménages dans les choix de développement de l'habitat.

#### **Habitat**

- Maintenir la population sur le territoire et maîtriser l'arrivée de nouvelles populations ;
- Réguler le développement de l'habitat en tenant compte des projets en cours et de la diminution des résidences secondaires et de la vacance.

#### **Activités et emploi**

- Pérenniser l'activité agricole présente sur la commune en limitant le développement de l'habitat autour ;
- Encourager l'implantation des petites et moyennes entreprises ;
- Faciliter la création de commerces de proximité.

#### **Transports, équipements et services**

- Sécuriser les cheminements piétons dans Marchezais tout en assurant une coexistence harmonieuse entre les différents flux existant sur le territoire ;
- Réduire les problématiques de sécurité routière notamment autour de l'axe de la RD21 et RD147;
- Engager une réflexion sur la mise en place de dispositifs incitatifs pour le covoiturage ;
- Préserver les sentes piétonnes et les chemins ruraux de Marchezais ;
- Anticiper l'augmentation des effectifs concernant le transport scolaire.

#### **Paysage**

- Assurer une transition entre les espaces bâtis et naturels sur le plateau ;
- Végétaliser tout en préservant les percées visuelles du paysage d'openfield ;

- Compenser le linéaire du plateau (Pays Beauceron) par un relief végétal.

#### **Ressources naturelles**

- Maintenir la bonne qualité de l'eau potable, notamment à travers la recherche d'une cohabitation responsable entre l'activité économique et les espaces naturels ;
- Préserver la ressource en eau en limitant l'urbanisation et l'artificialisation des sols, en préservant le cycle naturel de l'eau à l'échelle de la commune (gestion intégrée des eaux pluviales, préservation perméabilité des sols,...) ;
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables dans le PLU tout en assurant leur intégration afin de préserver le cadre de vie ;
- Adapter les formes urbaines aux enjeux énergétiques actuels (orientation des bâtiments, ...) dans le respect du patrimoine historique et architectural local ;
- Tenir compte des caractéristiques d'assainissement dans l'identification des secteurs urbanisables.
- Prendre en compte l'engorgement en eau occasionnel des terrains dans le cadre des constructions futures

#### **Milieux naturels**

- Conserver le panorama sur le paysage de plateau de la commune ;
- Valoriser la biodiversité dite « ordinaire » présente dans les jardins du bourg ;
- Développer la palette végétale aux abords du bâti ancien et des extensions urbaines récentes

#### **Risques naturels**

- Informer les pétitionnaires sur le risque d'effondrement des cavités et sur le retrait-gonflement d'argiles pour les secteurs soumis à un aléa moyen ;
- Prendre en compte les quelques risques naturels présents sur la commune dans l'élaboration de projets d'aménagements futurs.

#### **Risques industriels, pollutions et nuisances**

- Maintenir le niveau de pollution atmosphérique au plus bas ;
- Maintenir un périmètre de 100 m autour du site classé en ICPE ;
- Continuer à protéger les habitations et les terres agricoles de tout risque de pollution ;
- Contrôler la nuisance sonore aux abords des habitations ;
- Préserver les limites de l'habitat et les limites des entreprises.

#### **L'environnement bâti et son évolution**

- Préserver le cadre de vie rural de la commune en limitant l'étalement urbain ;
- Poursuivre les efforts d'intégration du bâti récent dans le tissu ancien et dans l'environnement paysager communal en renforçant les règles de bonne intégration ;
- Assurer la protection du patrimoine vernaculaire ancien ;
- Encourager un habitat moderne qualitatif (matériaux, énergie positive, ...).

Monsieur le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n° DEL/2015/028 du 24 avril 2015, a été prescrit le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de concertation ;

**Considérant** l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement ;

**Considérant** que le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services ;

**Considérant** que ce rapport présente également une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et qu'il doit être en mesure de justifier les objectifs compris dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et au regard des dynamiques économiques et démographiques ;

**Considérant** enfin les ateliers de concertation publique avec les habitants qui se sont tenus à Marchezais le 12 avril et le 26 avril 2016 sur les enjeux du territoire communal ;

**Considérant** aussi la présentation du diagnostic territorial sur les tendances démographiques, l'habitat et les prévisions en la matière, de l'emploi et de l'activité, des équipements et services, des transports, de l'état initial de l'environnement, de l'urbanisation, des ressources naturelles, ainsi que des risques, nuisances et pollutions qui a été fait le 24 mai 2016 aux élus et le 14 juin 2016 aux personnes publiques associées ;

**Considérant** les enjeux ainsi dégagés par ce diagnostic pour la commune de Marchezais et les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le règlement ;

Le Conseil Municipal de Marchezais, à la majorité,  
(7 pour : Depondt, Hanneton, Gilbert, Gil, Guimbault, Bellancourt, Raynaud (pouvoir à B. Guimbault) ; 1 abstention : Maisons)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 151-4 et de R. 151-1 à R 151-5,

Vu la délibération du 24 avril 2015 prescrivant le lancement de la révision du PLU et fixant les modalités de concertation,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

- PREND ACTE des éléments figurant dans le document de diagnostic ainsi que les enjeux communaux qui en ont été dégagés.
- DECIDE d'engager la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'appuie sur ces enjeux.

La prochaine étape de travail est l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).  
Monsieur le Maire souhaite qu'il puisse être validé pour la fin septembre au plus tard.

Mardi 5 juillet aura lieu à Marchezais, une réunion publique pour la présentation du Diagnostic à la population.

#### • **Compte-rendu de réunions diverses :**

##### - Agglomération du Pays de Dreux

- *Plan de désherbage (rapporteur Hélène MAISONS) :* Au 01/1/2017, il ne sera plus possible d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux. La commune de Marchezais s'associe à l'agglo du Pays de Dreux pour élaborer un plan de désherbage communal et ainsi participer à une mutualisation des outils et des moyens avec les autres communes volontaires de l'Agglo.

##### - Participation citoyenne (rapporteur Jérôme DEPONDY)

Après la réunion d'information du 21 juin sur la participation citoyenne, la convention a été signée ce 1<sup>er</sup> juillet à la mairie de Marchezais avec Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Anet.

##### - Fusion SIEPRO/SIERO (rapporteur Jérôme DEPONDY)

Le projet de fusion avance bien ; le SIEPRO doit délibérer la semaine prochaine sur les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie – Eure-et-Loir Yvelines (SIE-ELY)

##### - Transfert des routes départementales par le Conseil Départemental à la commune (rapporteur Jérôme DEPONDY)

Il s'agirait particulièrement de la rue de la Gare, une réunion est prévue en mairie courant juillet avec Francis Pécquenard, Conseiller Départemental à ce sujet.

##### - Ecole à énergies positives (rapporteur Julie HANNETON)

L'implication de chacun a permis d'atteindre d'excellents résultats. C'est Chantal DESEYNE, sénatrice-maire de Serville et Vice-Présidente en charge du Développement Durable qui a annoncé les résultats en les encourageant à devenir de jeunes ambassadeurs et d'apporter la bonne parole chez eux.

Les élèves de Serville ont réalisé une économie de 10% sur l'énergie et de 30% sur l'eau.

Un chèque de 390 € leur a été remis par l'Agglo, représentant le montant de leur économie. Devant ce bilan positif, les élèves ont souhaité renouveler leur candidature pour l'an prochain.

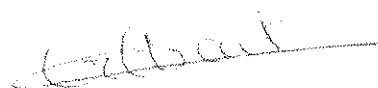
#### • **Questions diverses :**

- Jérôme DEPONDY indique que les travaux de changement des compteurs plomb rue de la Gare sont en cours et devraient se terminer rapidement.
- Le repas du 14 juillet aura lieu comme d'habitude à la salle communale, couscous au menu, les invitations viennent d'être distribuées.
- L'arbre de Noël aura lieu le samedi 10 décembre, le catalogue des jouets est disponible sur le site internet de la mairie, Julie Hanneton remercie Grégory Bellancourt pour ce travail.
- La messe de la Sainte-Madeleine aura lieu dimanche 17 juillet à 10 h 30.

La séance est levée à 23 h 40 minutes. Le prochain conseil municipal est prévu le 26 août 2016.

En mairie, le 7 juillet 2016

La secrétaire de séance,  
Ludivine GILBART



Le Maire,  
Jérôme DEPONDY

